



Mardi 18 juin 2024

Ouverture dominicale des commerces de détails alimentaires du 15 juin au 30 septembre 2024 à Aix-en-Provence et Marseille

Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône, a décidé d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaires qui ne bénéficient pas déjà d'une telle autorisation, du 15 juin au 30 septembre à Aix-en-Provence et Marseille.

Cette ouverture dominicale a pour objet de permettre de répondre à l'affluence exceptionnelle de touristes attendue dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans les communes d'implantation des sites de compétition.

Cette ouverture se fera dans le respect des droits et compensation, pour les salariés, prévus par le code du travail et précisés par l'arrêté préfectoral publié le 17 juin au registre des actes administratifs.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)